



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 avril 2017
Français
Original : anglais

Note verbale datée du 18 avril 2017, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à la Présidente du Conseil de sécurité et a l'honneur de lui rappeler, à la lumière de la séance d'information du Conseil de sécurité du 18 avril 2017, sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : droits de l'homme et prévention des conflits armés », qu'en 2014, le Gouvernement ukrainien avait invité la mission de surveillance des droits de l'homme à se rendre dans le pays, en réaction à l'agression russe et pour empêcher des violations massives des droits de l'homme.

On peut consulter les rapports sur la situation des droits de l'homme en Ukraine publiés par la mission de surveillance à l'adresse suivante : www.ohchr.org/EN/Countries/ENACARRegion/Pages/UAREports.aspx.

Nous considérons que l'examen des questions des droits de l'homme fait partie intégrante de l'action menée par le Conseil de sécurité en matière de prévention et de règlement des conflits.

La Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies vous serait reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note verbale comme document du Conseil de sécurité.

